

L'examen d'entrée en médecine est presque acquis

• Les négociations se poursuivent entre Maggie De Block et Jean-Claude Marcourt.

• L'objectif est de dénouer une nouvelle crise des numéros Inami.

• En attendant, les étudiants restent dans l'incertitude quant à leur avenir.

Les ministres De Block et Marcourt travaillent désormais main dans la main

A force de recours, de décrets, de crises et de nouvelles crises, l'idée a donc fini par gagner les esprits: pourquoi ne pas organiser en Communauté française un examen d'entrée à l'entame des études de médecine, et à l'instar de ce qui se fait en Flandre?

Cette piste, tout le monde l'admet de plus en plus ouvertement, permettrait enfin de sortir des crises liées au numéros clausus qui ont repris cet été, et qui minent depuis des années la vie de milliers d'étudiants (voir ci-contre).

La nécessité de nouvelles négociations

Pour rappel, depuis que la profession de médecine est soumise à un contingentement qui limite le nombre de médecins, les universités flamandes ont mis en place un examen d'entrée pour ne pas diplômer (trop) d'étudiants qui ne pourraient obtenir in fine d'attestation Inami leur permettant de professer.

La partie francophone du pays, elle, n'est jamais parvenue à mettre en place sur le long terme une telle politique. Cela, la Flandre ne l'accepte plus, et refuse dorénavant de libérer des numéros Inami supplémentaires pour les francophones.

C'est donc essentiellement cette différence de politique qui complexifie cet épineux dossier aux relents communautaires.

Pour le dénouer, le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), et la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), s'étaient retrouvés en décembre 2014 autour d'un accord et la mise sur pied d'un concours en fin de première bac. Ce

concours invalidé par le Conseil d'Etat cet été, il leur faut donc trouver désormais un nouvel accord.

Un examen ou même un concours

Il se dit que cette fois, les ministres avancent et travaillent main dans la main, soucieux qu'ils sont de sortir par le haut de cette énième crise, et d'enfin pouvoir évacuer ce dossier.

"On n'assiste plus à un match stérile de ping-pong entre les deux ministres", confie un proche du dossier. *"A tel point que Marcourt s'est montré prêt à avancer sur la question d'un examen d'entrée, et peut-être même d'un concours à l'entame des études."*

Cette piste de l'examen d'entrée, qui reste contraire à la ligne idéologique socialiste, ne pourra pour autant être concrétisée sans contrepartie. Marcourt exigerait dès lors qu'elle soit contrebalancée par l'assurance du fédéral d'octroyer aux francophones assez de numéros Inami pour tous les étudiants en formation.

Là serait donc le deal sur la table actuellement: l'examen d'entrée contre des numéros Inami suffisants. Mais là se cacheraient aussi les difficultés tant la N-VA, au niveau fédéral, freine des quatre fers devant un tel échange.

"C'est donc hyper délicat. Le ministre Marcourt a fait le pas qu'il fallait, mais il attend une réponse du fédéral", glisse un acteur. *"La balle est finalement dans le camp du Premier ministre Charles Michel qui seul peut donner le feu vert définitif à Maggie De Block",* confirme un autre.

Le deal est tellement complexe, et la

volonté de Marcourt est tellement tenace pour sortir du dossier, que celui-ci fait tout pour le protéger et ne confirme aucune hypothèse. *"Ceux qui évoquent ce dossier devant la presse ne se rendent pas compte à quel point ils le complexifient",* se contente d'avertir le socialiste. Le silence est tout aussi respecté du côté du cabinet de la ministre De Block.

Le terrain est prêt

Du côté francophone, pour autant, l'idée d'un examen d'entrée obtient désormais la majorité, même si les étudiants s'y montrent encore divisés. Au CDH, le partenaire de majorité du PS, on souligne à quel point on est convaincus par une telle piste. Le président du parti, Benoît Lutgen, l'a dit ce mardi sur la RTBF, et la députée Catherine Fonck, qui porte le dossier pour le CDH, le

confirme à "La Libre". *"On ne peut plus tergiverser. Et un tel examen doit être organisé en même temps qu'une préparation adéquate pour ceux qui en ont besoin. Une année préparatoire par exemple."*

Du côté de l'opposition, le MR souligne qu'il soutient une telle politique depuis longtemps. Défi est prêt aussi à analyser cette option. Ecolo, partisan d'une refonte globale des études en soins de santé, se montre par contre réticent.

Quant aux universités, si Liège ou Mons restent discrètes, l'UCL s'est déjà dite enthousiaste, et l'ULB, avec quelques conditions, est prête également à entamer les discussions.

Bosco d'Otreppe

"Les ministres sont sortis d'un stérile match de ping-pong."

UNE SOURCE PROCHE DU DOSSIER

Tous les étudiants qui ont réussi la première médecine admis en 2^e bac?

C'est épouvantable! Les politiques se mettent-ils un seul instant à la place de ces étudiants qui ont trimé toute l'année, qui ont réussi leurs examens de 1^{re} médecine mais ne peuvent pas passer en deuxième parce qu'ils ne se sont pas classés en ordre utile au concours?" Ce chef de clinique, professeur dans une université francophone, ne décolère pas. "Je ne comprends pas. A quelques jours de la rentrée, on n'a encore reçu aucune directive. Que doit-on dire à nos étudiants? Ils en ont marre. Certains sont carrément désespérés."

Drôle de victoire...

En juin, 246 étudiants étaient concernés. Et ceux qui auront réussi leur année après la deuxième session se retrouveront dans le même cas. Au cours de l'été, le Conseil d'Etat saisi en extrême urgence par des étudiants de l'Université de Namur puis de l'Université de Liège, a invalidé à deux reprises les résultats du concours de médecine organisé pour la première fois en juin du côté francophone. Argument principal: les quotas communautaires sur lesquels s'appuie le système de filtre aux études de médecine en fin de bac 1 sont illégaux parce que dépourvus de fondement.

Malgré cette victoire devant la haute juridiction administrative, les étudiants de bac 1 en médecine qui ont décroché les 45 crédits minimum (sur 60) nécessaires pour réussir leur année mais qui ont été recalés au concours sont toujours dans l'incertitude. Pourront-ils s'inscrire en bac 2 ou non?

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en particulier le ministre francophone de l'Enseigne-

ment supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), n'ont toujours pas communiqué la manière dont ils se conformeront à l'arrêt du Conseil d'Etat. On attend la fin des délibérations de 2^e session (ce mercredi?) pour connaître le nombre exact de carabins concernés et prendre attitude.

Pas un "ouf" définitif

Pour tenter d'accélérer le tempo, une soixantaine d'étudiants (une vingtaine de l'UCL et une quarantaine de Mons) ont décidé d'intenter des actions en justice afin de pouvoir passer en deuxième, annonçait mardi la RTBF.

Deux actions en référé ont été introduites afin de faire valoir le droit subjectif des étudiants à passer en 2^e année à la suite de l'arrêt du Conseil d'Etat rendu 12 août en faveur des étudiants liégeois,

indiquait hier M^{me} Charline Servais, qui les représente. "L'arrêt du Conseil d'Etat doit toutefois être suivi d'une décision politique", insiste l'avocate.

De fait. Dans quel sens? Il n'y a pas 36 solutions sinon l'inscription d'office en bac 2 de tous les étudiants de bac 1 qui ont réussi leurs examens au terme des deux sessions. Et, donc, comme si le concours n'avait pas eu lieu...

Le cas échéant, les étudiants concernés ne pourront pas définitivement pousser un "ouf" de soulagement... Sans révision de la politique des quotas, rien ne garantit aujourd'hui que ces étudiants (autour d'un millier, ils viendraient s'ajouter aux 2 000 étudiants déjà surnuméraires) obtiendraient un numéro Inami, sésame indispensable pour exercer la médecine, à la fin de leurs études.

An. H.

605

ATTESTATIONS

Cette année, c'est le nombre maximal d'étudiants de bac 1 médecine qui pouvaient être admis en bac 2.